

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

Point rajouté à l'ordre du jour : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S DE L'EGALITE » ET DESINATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

- ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - DCM à prévoir
- RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) – DCM à prévoir
- RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT – DCM à prévoir
- ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT MOULIN A VENT – DCM à prévoir
- OPERATIONS BUDGETAIRES 2023

- QUESTIONS DIVERSES

Le 23.01.2023

Le Maire, LAFAYE Christian

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le dix sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Christian LAFAYE, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LEON – SEANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Etaient présents : LAFAYE Christian, FRADIN Claudine, DEVAUX Sylvain, JULLIEN François, DAVIAU Annie, PROT Marie-Noëlle, VAUDELIN Adèle , FALCHETTO Nathalie, HUMBLLOT Paula, TALON Laurent,

Etaient absents : /

Etaient excusé (s) : REVARDEAU Bastien, VALENTE DE SOUSA Carole, PERRET Bastien, MINARD Pierrick , GENOUD Thierry

Procurations : MINARD Pierrick, GENOUD Thierry

A été nommé (e) secrétaire de séance : FALCHETTO Nathalie

Délibération n°01/2023

PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S DE L'EGALITE » ET DESINATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un

Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE PROT Marie-Noëlle comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Délibération 02/2023

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux
- Mobilisation autour du mécénat
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 75€.

Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Saint-Léon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Saint-Léon à la Fondation du Patrimoine
- Autorise le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis
- Autorise la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la commune de Saint-Léon.
-

Délibération n°03/2023

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Vu la n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité technique départementale en date du 1^{er} décembre 2022 concernant le Rapport Social Unique 2021 agrégé ;
Vu le rapport social unique annexé ;

Mr le Maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan Social. Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise œuvre sera progressive (décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Saint-Léon prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU). La publicité du rapport social unique se fera par :

- Publication en mairie,
- Publication sur le site internet de la commune.

Délibération n°04/2023

ACHAT TERRAIN LOTISSEMENT MOULIN A VENT PAR L'EPF SAMF AUVERGNE

Mr le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles C 423, 424, 425, 426 et 427 appartenant à Mr Gacon pour une surface totale de 6 186m² proposées au prix de 24 000€.

Proposition de l'acquisition des parcelles en portage foncier par l'EpF Smaf Auvergne.

Après délibération, le conseil décide :

- D'acquérir les parcelles C 423, 424, 425, 426, 427 au nom de la Commune de Saint-Léon,
- Autorise Mr le Maire à signer la convention de portage avec l'EPF Smaf Auvergne.

Délibération n°05/2023

RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente les devis de l'entreprise G.Bouhet S.A. pour la création de branchement assainissement au réseau collectif chez Mr Jullien rue conventionnel beauchamp et chez Mr Marsy 25 rue du conventionnel beauchamp.

- Devis Mr Julien : 5 918.40€ TTC
- Devis Mr Marsy : 4 533.60€ TTC

Le Conseil approuve et décide d'inscrire au budget assainissement 2023 les dits crédits nécessaires à ces branchements.

A partir du 1^{er} février 2023 les raccordements d'assainissement au réseau collectif ne seront plus pris en charge par la commune mais directement par les propriétaires, sauf pour les constructions neuves.

RAR 2022 - OPERATIONS BUDGETAIRES 2023

RESTES A REALISER 2022 EN ANNEXE

❖ OPERATIONS BUDGETAIRES 2023- PROPOSITIONS

1.Cuisinière salle des fêtes = Fourneau (feu + four) + étuve		6 840.00TTC
2.Aménagement bureau mairie		
3.Bardage Foyer		4 000.00*
4.Achat terrain lotissement du moulin à vent N+1		24 000.00
5.Réfection bar salle des fêtes		2 000.00*
6.Achat des maisons vides N+1		72 000.00*
7.Ravalement intérieur église Phase 1 et 2	41 026.00+74 022.00 HT=	115 048.00HT
8.Réfection du chemin de l'Haut (voir report)		26 025.48TTC
9.Aire de jeux pour les enfants au Puy st Ambroise		
10.Réfection toilette place Gilbert Montagné		
11.Création abris x2 au Puy St Ambroise		1 780.00 TTC
12.Restauration de la fresque		5970.00TTC
13.Plantation 4 arbres		1 500.00*
14.Réfection des toilettes des vestiaires du stade		594.97TTC
15.Entretien des bâtiments communaux cantine –école- logt boulangerie		10 000.00*
16.Sécurité routière		

**pas de devis/estimation*

QUESTIONS DIVERSES :

- Prix de revient cantine actuel 3€44, (2021= 2€94)
- Pépit'
- Dédicaces Gilbert Montagné le 26 janvier 14h30
- « Mission Jules »nettoyage commune
- Vœux de la municipalité le 27 janvier à 19h00
- Déplacement panneau entrée de bourg rte de Liernolles
- Rappel réunion Oxyria le 25 janvier à 14h00
- Devis Bonnot église
- Maison vide Mr Baron
- Antores restauration demande devis église
- Début recensement 19 janvier et fin le 18 février
- Diplôme scolaire
- Rendez-vous avec Inspecteur académique Mr Izan.
- Groupe de travail pour maison partagée

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 13 février à 19h00.

COMMUNE DE SAINT-LEON - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
357	2312	Aménagements et aménagements de terrains	3 270,30	0,00		3 270,30	0,00
Opération n°357 PROGRAMME PLANTATION ARBRES			3 270,30	0,00		3 270,30	0,00
358	2031	Frais d'études	23 628,00	3 432,00		20 196,00	0,00
Opération n°358 ETUDE PREALABLE RECONQUETE CEN			23 628,00	3 432,00		20 196,00	0,00
359	2313	Constructions	44 455,20	0,00		44 455,20	0,00
Opération n°359 RAVALEMENT INTERIEUR EGLISE PH			44 455,20	0,00		44 455,20	0,00
364	2315	Installation, matériel et outillage techniques	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00
Opération n°364 COUVERTURE IRES HAUT DEBIT			2 000,00	0,00		2 000,00	0,00
365	2315	Installation, matériel et outillage techniques	4 444,19	4 251,18		193,01	0,00
Opération n°365 EQUIPEMENTS TECHNIQUES			4 444,19	4 251,18		193,01	0,00
Total Dépenses d'investissement			77 797,69	7 683,18		70 114,51	0,00

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

339	1323	Départements	35 162,46	0,00		-35 162,46	0,00
339	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	17 159,00	0,00		-17 159,00	0,00
Opération n°339 TRAVAUX COMMERCE ET LOGEMENTS			52 321,46	0,00		-52 321,46	0,00
344	1322	Régions	3 584,00	0,00		-3 584,00	0,00
Opération n°344 REMPLACEMENT LUMINAIRES STADE			3 584,00	0,00		-3 584,00	0,00
353	1323	Départements	8 133,66	5 641,06		-2 492,60	0,00
353	1328	Autres	3 201,35	1 522,59		-1 678,76	0,00
Opération n°353 PROGRAMME AMILA MUSETTE			11 335,01	7 163,65		-4 171,36	0,00
Total Recettes d'investissement			67 240,47	7 163,65		-60 076,82	0,00

ASSAINISSEMENT SAINT LEON - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
39	203	Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	47 030,00	9 038,40		37 991,60	0,00
Opération n°39 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAI			47 030,00	9 038,40		37 991,60	0,00
Total Dépenses d'investissement			47 030,00	9 038,40		37 991,60	0,00
39	131	Subventions d'équipement	31 353,51	0,00		-31 353,51	0,00
Opération n°39 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAI			31 353,51	0,00		-31 353,51	0,00
Total Recettes d'investissement			31 353,51	0,00		-31 353,51	0,00